



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 16

N° 136-23 – Mise en œuvre d'une procédure publique préalable à la cession d'une portion de la rue de l'Industrie à Saint-Fulgent

Monsieur DALLET intéressé par l'affaire quitte la séance.

Considérant que dans le cadre de la réalisation d'une voirie par la Communauté de Communes reliant la ZA Rue de l'Industrie au contournement de Saint-Fulgent, la Communauté de Communes envisage de procéder au déclassement du domaine public d'une partie de la rue de l'Industrie en vue de sa cession à l'entreprise Nutriciab.

Considérant qu'une palette de retournement sera réalisée en parallèle, la rue de l'industrie ayant vocation à devenir une impasse.

Considérant que la portion de la rue de l'industrie faisant l'objet de la cession est d'une surface d'environ 3 322 m² et, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, il convient préalablement à la cession de réaliser une enquête publique.

Considérant que conformément au code de la voirie routière, le déclassement sera prononcé par délibération du conseil communautaire après enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- La délibération de mise à l'enquête
- La notice explicative du projet
- Un plan de situation des voies concernées et un plan parcellaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants,
Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3,
Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et suivants, et R. 134-3 et suivants,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une portion de la rue de l'industrie, d'une surface d'environ 3322 m².**
- **D'autoriser Monsieur le 1er Vice-Président, à signer tous documents utiles à l'application de la présente décision.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.